



Lettre du Programme Qualité UEMOA

Bulletin trimestriel d'information • N°6 JUIN-AOÛT 2005



*Voici les 5 standards
Afrique du coton fibre*

(Lire Page 3)

TÉMOIGNAGE

Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Pêche du Bénin

La levée de l'auto suspension de l'exportation des produits de la pêche du Bénin vers l'Union Européenne depuis le 1er février 2005, consacre l'une des performances du Programme Qualité UEMOA, qui a su donner espoir aux opérateurs de ce secteur par la mise en conformité de leurs produits par rapport aux exigences internationales. Le Ministre Béninois de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche s'exprime ici sur le travail accompli ainsi que les perspectives dans ce domaine.



M. Le ministre, le Programme Qualité UEMOA qui boucle déjà trois années d'activités au Bénin tend vers son terme prévu pour fin 2005. Aujourd'hui, quelle appréciation faites-vous du travail que ce Programme a accompli au Bénin ?

Je salue la pertinence du Programme Qualité UEMOA qui a beaucoup apporté à notre pays le Bénin. Grâce à son appui, l'auto suspension des exportations des produits de la pêche a été levée le 1^{er} février 2005 et les activités ont repris à cette date. Cet appui qui s'est traduit non seulement par le renforcement des capacités d'analyse et de contrôle sanitaire mais aussi par l'assistance au renforcement des capacités du personnel des usines, a contribué énormément à ce retour de notre pays sur le marché de l'exportation des crevettes vers l'Union européenne. Outre ce secteur, le Programme a mis son expertise au service de la filière coton qui est d'une importance vitale pour notre économie. En effet, le coton contribue à lui seul à plus de 70% aux recettes d'exportation du Bénin. Au nom du gouvernement béninois, je salue la pertinence du Programme Qualité UEMOA, Programme novateur qui a abattu un travail de qualité et dont la finalité majeure est d'assurer une insertion des économies de l'Union dans le processus de la mondialisation.

En quoi la contribution du Programme à la levée de l'auto suspension a-t-elle été bénéfique pour le Bénin ?

Sa contribution à la levée de l'auto suspension a été très bénéfique pour le Bénin dans la mesure où le secteur de la pêche constitue l'une des filières clé de notre économie. Vous n'êtes pas sans savoir que l'auto suspension a paralysé toutes les entreprises exportatrices de produits halieutiques à destination de l'Union européenne. Les conséquences ont été très néfastes pour le Bénin. Plus de trente cinq mille personnes se sont retrouvées subitement dans une situation sociale extrêmement précaire. C'est dans ce contexte que le Programme Qualité UEMOA a apporté une bouffée d'oxygène pour redonner vie à ce secteur. C'est vrai que cette mesure d'auto suspension a été prise par le Bénin lui-même en juillet 2003 pour corriger les insuffisances constatées par les inspecteurs de l'OAV (Office Alimentaire et Vétérinaire) au cours d'une mission qu'ils ont effectuée chez nous en octobre 2002. La prise de cette mesure correspond à une demande de délai de réponse à la mise en conformité à la réglementation européenne en ce qui concerne,

entre autres, les conditions sanitaires de production et de mise sur le marché des produits concernés, la salubrité et la surveillance des zones de pêche, la mise en œuvre des techniques d'évaluation des risques et de contrôle des points critiques (HACCP) dans les établissements de transformation, l'accompagnement des laboratoires d'analyse des produits de la pêche pour leur reconnaissance internationale. Durant toute cette période, le Programme Qualité UEMOA, nous a aidé à opérer la mise à niveau du secteur qui s'imposait. C'est ainsi que son appui matériel, technique et financier nous a permis d'assurer la mise à jour de la réglementation nationale relative aux produits de pêche, la publication des textes au Journal Officiel, la construction d'un laboratoire de microbiologie alimentaire, la réalisation de l'étude de faisabilité sur les bases de débarquement obligatoire de contrôle etc. Le Programme a entre autres, formé des professionnels de la pêche et des inspecteurs sur les techniques HACCP ; fourni des ouvrages techniques et un logiciel de prise de décision aux établissements de transformation ; équipé des laboratoires d'analyse et formé des techniciens de laboratoires.

En somme, en êtes vous satisfait ?

OUI. La satisfaction du Bénin à travers moi est pleine et entière. Seulement, il faut dire que la relance de la filière pêche se poursuit avec le concours des partenaires au développement afin de permettre au Bénin de maintenir le cap. C'est dans cette perspective que le Bénin a pu démontrer ses capacités au cours de la période d'auto suspension en répondant aux exigences sanitaires en matière de production et de mise sur le marché européen des produits de la pêche. Il mérite aussi d'abriter le centre technique pour la pêche prévu dans le cadre du Programme Qualité UEMOA. Aujourd'hui, parmi les actions dont la mise en œuvre est une urgence pour le secteur pêche en particulier la salubrité des produits et leur accès au marché de l'Union européenne, nous pouvons retenir la construction des Bases Obligatoire de Contrôle (BOC), la traçabilité et l'étiquetage dans la pêche, la vulgarisation des pratiques d'hygiène au niveau de la pêche artisanale, etc.

Nous avons espoir, au regard de la qualité exceptionnelle de nos crevettes riches en collagène, que notre place sur le marché de l'Union européenne sera maintenue. Je ne vais pas terminer sans formuler mon souhait de voir réellement implanté au Bénin un centre technique pour la pêche. Notre pays sera heureux d'héberger une telle infrastructure.

Je voudrais également insister sur la volonté de notre Etat de procéder à la mise en place d'un système de traçabilité pour les crevettes. Une fois encore, au nom du gouvernement béninois, je remercie l'UEMOA, l'ONUDI et l'Union européenne pour avoir, à travers ce Programme, réagi promptement face aux menaces de suspension des exportations des produits halieutiques vers l'Union européenne pour non-conformité aux exigences de la directive 91/493/CEE en matière de contrôle de la qualité. Nos requêtes pour un appui du Programme au renforcement des capacités des acteurs de la pêche ont été analysées et traitées de façon prioritaire.

■ Qualité du coton

Des standards Afrique bientôt sur le marché

La rencontre du Havre (France), organisée par le Programme Qualité UEMOA au profit de la filière coton, a débouché sur la confection de cinq (5) standards africains.

Ces standards sont des résultats visibles de l'appui du Programme Qualité à cette filière, vitale pour l'économie de la zone.

Dans le cadre du Programme Qualité UEMOA, financé par l'Union européenne et exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), dix (10) chefs classeurs des pays membres de l'UEMOA, du Cameroun et du Tchad, ont procédé, du 26 juin au 13 juillet 2005 à la confection des standards du coton fibre africain. Les travaux se sont déroulés au Havre (en France), dans les locaux de la Société de services pour l'Europe et l'Afrique (SOSEA).

La confection des standards de coton fibre est une opération fondamentale pour la promotion de la qualité de la fibre et surtout pour sa valorisation. C'est une mesure qui permet aux pays producteurs de coton d'évaluer par eux-mêmes la qualité du coton qu'ils produisent et d'avoir voix au chapitre durant tout le processus de la vente du produit.

Désormais ces pays sont "indépendants". Il s'agit maintenant de faire la promotion de ces standards auprès des égreneurs et des organisations paysannes.



De ces travaux sont issues un certain nombre de recommandations :

- la création d'une association de tous les chefs classeurs des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre;
- l'organisation tous les trois ans du renouvellement des standards afin de mieux tenir compte de la nature changeante de la qualité de la fibre dans le temps;
- la mise sous scellés d'un jeu de la gamme des standards Afrique (un jeu qui servira de référence lors du prochain renouvellement) ainsi que la mise à la disposition des associations cotonnières (Association Française Cotonnière, Association Cotonnière Africaine etc.) des standards Afrique qui serviront de base aux types de vente des différents pays africains;
- la matérialisation de la gamme de standards par des photos;
- l'établissement d'une correspondance officielle des types de vente des pays africains avec les nouveaux standards Afrique ainsi que la promotion des standards Afrique auprès des sociétés cotonnières, des négociants et des filateurs et la fixation d'une base pour la cotation sur le marché international;
- l'utilisation des standards Afrique pour la promotion de la qualité au niveau des organisations paysannes et des égreneurs.

Les travaux se sont déroulés en deux phases: une première phase qui a consisté en l'échantillonnage des balles de coton, la classification des échantillons (où il a été conclu le regroupement en 5 standards de qualité de la production fibre des pays africains), le choix des balles représentatives, l'établissement des plaques de coton fibre, le contrôle des plaques et la confection des boules de coton fibre.

La seconde phase, la confection des boîtes standards quant à elle, s'est faite en quatre (4) étapes: la confection des boîtes standards de coton fibre, la comparaison des boîtes standards, le contrôle de la régularité des écarts entre standards et la description des standards Afrique.



C'est un pas important dans la recherche de solutions aux nombreux problèmes du coton africain. L'intérêt manifesté par les négociants présents au Havre à la fin des travaux constitue une lueur d'espoir.

LES CINQ STANDARDS AFRIQUE

La classification s'est faite selon trois critères:

- la couleur et l'éclat,
- présence de matières étrangères,
- la préparation de la fibre.

Il a été unanimement décidé que la nouvelle gamme des standards Afrique à confectionner sera désignée par les termes suivants:

- Première classe : standard 0
- Deuxième classe : standard 1
- Troisième classe : standard 2
- Quatrième classe : standard 3
- Cinquième classe : standard 4

■ Conseil des Ministres statutaire de l'UEMOA

Le Schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA est adopté.

Il s'agit d'une des principales décisions du Conseil des Ministres statutaire en sa session du 4 juillet 2005, à Dakar au Sénégal.

Le Règlement portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA, est un des objectifs majeurs du Programme Qualité UEMOA. C'est une initiative qui vise à favoriser une insertion harmonieuse des Etats membres dans le processus de mondialisation en contribuant à lever les obstacles techniques au commerce. L'adoption de ce Règlement permettra la mise en place de structures appropriées au sein de la

Commission pour assurer la conformité des produits et services de l'Union aux normes internationales.

Au titre des structures techniques prévues par ce Schéma, deux sont déjà en construction : il s'agit du Secrétariat Régional d'Accréditation, dénommé Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) et du Secrétariat Régional de la Normalisation, de la Certification et de la Promotion de la Qualité (NORMCERO) dont les responsables recrutés dans le cadre du Programme Qualité ont pris fonction en mai dernier. Il restera à mettre en place le Système Ouest Africain de Métrologie (SOAMET) et le Comité Régional de Coordination de la

Qualité (CRECO) dont la constitution finale doit être formalisée par les Etats membres.

L'objectif principal du Schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA est la promotion de la qualité, afin que la qualité des produits et services de la sous région soit reconnue sur le marché international.

Le Conseil des Ministres statutaire de l'UEMOA a donc estimé qu'une impulsion politique forte doit être donnée au renforcement de l'infrastructure qualité des Etats membres de l'Union en la dotant de moyens appropriés.

■ 6^{ème} réunion du Comité Régional de Pilotage

Poursuivre la réflexion sur la pérennisation

« ... consolider les acquis du Programme et (-) convaincre nos partenaires de notre capacité à tirer le meilleur profit de leur inestimable soutien. ». C'est par ces mots que le Commissaire Ibrahim TAMPONÉ a conclu son allocution d'ouverture de la sixième réunion du Comité Régional de Pilotage du Programme Qualité UEMOA, tenue les 6 et 7 juin 2005.

Inscrite dans le cadre de la coordination des activités du Programme pour orienter sa mise en œuvre et veiller à la cohérence des actions, cette sixième rencontre a poursuivi la réflexion sur la problématique de la pérennisation du Programme Qualité qui prend fin en décembre 2005.

L'Union européenne confirme ses attentes

Dans son allocution, le Représentant de l'Union européenne, a insisté sur l'importance qu'accorde l'Union



européenne à ce Programme unique en son genre et dont les résultats sont très attendus par l'ensemble des acteurs et bénéficiaires. Il a ajouté que ces résultats satisfaisants seront pour l'Union Européenne une réelle source de motivation pour la poursuite des négociations avec la CEDEAO, dans la

perspective du financement d'un programme similaire.

Le Représentant a précisé que l'adoption d'un Règlement portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA, ainsi que celle

des textes d'application afférents, est un résultat très important qui prouvera la volonté de l'UEMOA à poursuivre les activités du Programme après son échéance.

A cet égard il a rappelé, d'une part, les conditions contenues dans la convention de financement du PARI II – Secteur Privé, notamment l'engagement de la Commission de l'UEMOA de prévoir à la fin du Programme les dotations budgétaires nécessaires pour assurer la pérennité et le fonctionnement du dispositif mis en place et, d'autre part, la recommandation de la dernière réunion du Comité Technique de suivi (CTS) de décembre 2004 qui mentionne que la Commission de l'UEMOA devra veiller à ce que les systèmes nationaux soient financés par les Etats membres de l'Union.

Développer des initiatives au niveau national et régional

La réflexion avait été amorcée dès la cinquième réunion (décembre 2004) du Comité Régional du Pilotage (CRP), à savoir quelles devraient être les structures ou quel est le cadre à prévoir par les Etats, pour rendre durables les actions du Programme Qualité ?. L'occasion a encore été donnée, aux responsables des Comités Nationaux de Pilotage (CNP) d'examiner longuement le rapport intermédiaire d'étude sur la pérennisation des actions du Programme Qualité. Ce rapport propose notamment les structures à mettre en place au niveau national pour continuer les actions du Programme Qualité, ainsi que leur mode de fonctionnement et de financement. Il a soulevé un certain nombre de préoccupations

techniques à prendre en compte dans la mouture finale qui sera présentée en septembre à la dernière réunion du CRP.

Au niveau régional, le Règlement portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA entrera en vigueur dès janvier 2006. Il permettra ainsi de doter la Commission de structures adéquates de pérennisation du Programme Qualité.

D'autres initiatives sont en cours, comme celles annoncées par l'UE, consistant à élaborer un programme similaire pour les Etats de la CEDEAO non membres de l'UEMOA et aussi d'un programme spécifique de consolidation des acquis du Programme Qualité UEMOA.

■ Coordination Régionale de la Qualité

Des Experts se sont réunis trois (3) fois

Le Schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA ne crée pas seulement un cadre juridique de coopération régionale en matière de qualité, il prévoit aussi un mécanisme conséquent de coordination et de pilotage à travers le Comité Régional de Coordination de la Qualité (CRECQ).

Composé de représentants des Etats membres de l'UEMOA, le CRECQ a deux missions essentielles :

- la coordination des activités des structures techniques régionales de la qualité (SOAC, NORMCERQ, SOAMET) ;
- la formulation de recommandations et

d'avis à la Commission de l'UEMOA.

En attendant la mise en place formelle du CRECQ, les experts des Etats, sous la houlette de la Commission et du Programme Qualité, ont travaillé en amont sur les textes constitutifs du Règlement portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA.

La dernière réunion des Experts, tenue du 4 au 6 juillet 2005, consacrée à la pérennisation des acquis du Programme Qualité s'est refermée sur une note de satisfaction générale et le sentiment d'une mission accomplie de la part des



participants à l'heure où le Règlement sur lequel ils ont longtemps travaillé venait juste d'être entériné par le conseil des Ministres statuaire de l'UEMOA.

■ Suivi des programmes d'appui de l'Union européenne

Les performances du Programme Qualité saluées

La 15^{ème} réunion du Comité Technique de Suivi (CTS) des programmes d'appui de l'Union européenne à l'UEMOA qui s'est tenue à Dakar (Sénégal), les 20, 21 et 22 juin 2005, a dressé un satisfecit à la mise en œuvre globale du Programme Qualité UEMOA.

A l'issue de la présentation du rapport d'exécution au cours de cette réunion par les représentants de l'ONUDI (Maitre d'Ouvrage Délégué), le Commissaire Frédéric Assomption KORSAGA, Président du CTS, n'a pas caché sa satisfaction quant à la bonne exécution technique du Programme Qualité et des résultats significatifs atteints.

Prenant l'exemple de la levée de l'auto suspension en matière

d'exportation des crevettes du Bénin vers l'Union européenne, Monsieur KORSAGA a souligné le pragmatisme du Programme Qualité qui a su prendre en charge des questions techniques d'ampleur dans la sous région auxquelles il était indispensable de répondre dans l'urgence, de proposer la marche à suivre pour le moyen terme.

Il a exhorté les Etats membres à prendre les dispositions nécessaires, surtout en matière budgétaire, afin que les structures nationales de la qualité soit dotées de moyens nécessaires pour remplir leurs tâches.

■ Journée spéciale UEMOA de la Qualité

La qualité : clé du succès de l'intégration et du commerce international

Le Programme pour la mise en place d'un système d'Accréditation, de Normalisation et de Promotion de la Qualité au sein de l'UEMOA, communément appelé Programme Qualité UEMOA clôturera ses activités le 31 décembre 2005.

Lancé officiellement en septembre 2001, ce Programme a conduit dès 2002 d'importantes actions techniques dans son domaine de prédilection dont différentes contreparties reconnaissent volontiers que les résultats sont aujourd'hui visibles et significatifs tant du point de vue des Etats membres que de celui de l'ensemble de l'Union.

Au nombre des résultats atteints, on peut citer notamment le Règlement portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA, adopté le 4 juillet dernier, et qui entrera en vigueur le 1er janvier 2006. Cet acte permettra définitivement d'asseoir une infrastructure qualité dans la sous région.

La journée du 30 septembre 2005 ou « journée spéciale UEMOA de la qualité » apparaît comme une occasion idéale pour les acteurs (UEMOA, ONUDI et UE) de faire le point et une façon de célébrer, le temps d'une journée, la qualité au plan sous régional, et ce, à quelques mois de l'échéance du Programme.

Il s'agit de montrer à l'ensemble des partenaires et bénéficiaires les résultats du Programme.

Au programme de cette journée spéciale, un ensemble d'activités ciblées autour de la présentation:

- du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) ;
- du Centre Régional de Documentation sur les normes,
- de trois (3) bases de données sur la qualité,
- des témoignages, etc.

Le clou de la manifestation sera la remise officielle du Prix UEMOA de la qualité, pour sa toute première édition qui a mis en compétition quatorze (14) entreprises de la sous région.

Outre la participation des Ministres concernés de l'UEMOA, l'occasion sera aussi belle de magnifier la coopération internationale en matière de qualité, car, au nombre des invités officiels figurent notamment, l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), la Coopération Internationale pour l'Accréditation des Laboratoires (ILAC), le Comité Français d'Accréditation (COFRAC), l'Organisation Internationale des Consommateurs (OIC) et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) pour ne citer que les principaux partenaires du Programme.

De la documentation pour les Associations de consommateurs

Le Programme Qualité UEMOA a abonné les 8 Organismes Nationaux de Normalisation ainsi que le Centre Régional de Documentation, à la revue Test Achats/ Belgique (membre d'Euroconsumers) pour une durée de deux ans. Cette revue mensuelle sera mise à la disposition de tous les

consommateurs de la sous région, pour une meilleure information sur l'expérience d'une association nationale Européenne en matière d'information et de protection des consommateurs francophones. Une clé d'identification électronique permet également l'accès des associations de consommateurs de l'UEMOA intéressées

aux articles et espaces du site web réservés aux abonnés. Le site général est accessible à tout public internaute : www.test-achats.be

L'achat de quelques ouvrages de référence destinés aux consommateurs de tous les pays de l'UEMOA est également en cours.

Sortie prochaine de six (6) publications du Programme Qualité UEMOA

1) Vers une modernisation de l'Inspection sanitaire alimentaire dans la zone UEMOA (60 pages)

2) Pour une mise en valeur des productions agroalimentaires de l'UEMOA : Cas de la « Filière viande bovine » du Niger (60 pages)

3) Le Consommateur, destinataire final de tout dispositif qualité (92 pages)

4) Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) : Clé d'accès aux marchés mondiaux (57 pages)

5) Promouvoir l'accès des produits agroalimentaires de l'UEMOA au marché de l'Union européenne (60 pages)

6) Accréditation/Certification, Normalisation, Métrologie, Promotion de la Qualité :

Contribution à l'étude du droit lié à la qualité dans la zone UEMOA (80 pages)

Ces publications résultent des missions d'experts internationaux intervenus dans le cadre des activités du Programme Qualité. Elles seront présentées à l'occasion de la journée spéciale UEMOA de qualité et seront disponibles courant octobre 2005.

■ Inter comparaison de laboratoires

Deux laboratoires sélectionnés

Du 25 au 27 avril 2005, s'est tenue au siège de la Commission à Ouagadougou, la 2ème réunion du réseau d'inter comparaison de laboratoires des Etats membres de l'UEMOA.

Une première réunion tenue en mars 2005 avait permis aux experts concernés d'élaborer un projet de protocole pour la mise en œuvre et le fonctionnement d'un réseau d'inter comparaison de laboratoires d'analyse des produits alimentaires de l'UEMOA, composé de deux sous réseaux (microbiologie et physico-chimie).

Deux laboratoires pilotes ont été sélectionnés à cet effet, il s'agit du :

- laboratoire d'Hygiène et Industrie des Denrées Alimentaires d'Origine Animale (HIDAOA) au Sénégal pour la microbiologie,
- laboratoire du département de technologie alimentaire du Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) du Burkina Faso pour la physico chimie.

La réunion d'avril dernier a permis au groupe d'experts d'évaluer le niveau d'exécution des tâches confiées aux laboratoires pilotes notamment, l'élaboration d'un plan d'actions budgétisé prenant en compte entre

autres, l'adhésion à un réseau international d'inter comparaison et de proposer une liste de laboratoires pour la phase expérimentale du réseau.

L'intérêt du réseau d'inter comparaison de laboratoires est de permettre des essais et analyses sur des échantillons identiques selon un même protocole. On peut ainsi étudier les variations de résultats d'un laboratoire à l'autre.

Les essais d'aptitude constituent un outil efficace pour s'assurer de la fiabilité des résultats d'un laboratoire. Ils constituent une exigence pour l'accréditation des laboratoires.



■ Audits de laboratoires

Cinq (5) auditeurs formés en France

Dans le cadre de ses activités, le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC), devra disposer d'auditeurs de laboratoires confirmés.

Après une première formation régionale tenue à Ouagadougou en octobre 2002 sur le référentiel international ISO 17025 et les techniques d'audit, cinq (5)

candidats sélectionnés ont effectué en juin 2005 un stage pratique d'audit sur site, aux côtés d'auditeurs confirmés du Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

Le SOAC disposera ainsi d'un groupe d'auditeurs confirmés pour l'évaluation des laboratoires candidats à l'accréditation dans la sous région.

LA LETTRE DU PROGRAMME QUALITE

est éditée par la Cellule Technique
de Coordination

S/C Commission de l'UEMOA 01 BP
543 Ouagadougou 01 (Burkina Faso)
Tel : + 226 50 31 88 73/76 (Std)
+ 226 50 33 15 11 (Dir)

Fax : + 226 50 33 15 13

Email : programme.qualite@uemoa.int

CO-DIRECTEURS DE PUBLICATION
Abdou SEYNI, Mohamed L. DHAOUI

REDACTEUR EN CHEF
Drissa OUATTARA

EQUIPE DE REDACTION
Beer BUDOO, Aka KOUASSI,
Jean Michel LACAZE, Bernard BAU

ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO
Abdoulaye TAO, consultant en
communication du Programme
Qualité au Burkina Faso
Evelyne QUENUM, consultante en
communication du Programme
Qualité au Bénin

MAQUETTE ET IMPRESSION
Prism Burkina

Visitez les pages Web
du Programme Qualité
www.uemoa.int
www.unido.org/doc/29568

« Les points de vue qui sont exposés dans ce bulletin reflètent l'opinion de l'équipe rédactionnelle et de ce fait ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Commission de l'UEMOA, ni celui de la Commission européenne »

■ Besoins normatifs et échanges commerciaux

2ème réunion d'analyse comparative

Le contexte mondial actuel du commerce est caractérisé par une augmentation sensible du nombre de normes et règlements techniques. Cela se traduit d'une part, par l'accroissement de la demande des consommateurs en produits sûrs et de qualité, et d'autre part, par le souci de protéger l'environnement. Pour la sous région UEMOA, il est impératif de maîtriser ces enjeux, mieux connaître les besoins en normes et mettre en place des stratégies communes.

La deuxième réunion d'analyse comparative des besoins normatifs par rapport aux échanges commerciaux, tenue du 27 au 29 juin 2005 au siège de la Commission à Ouagadougou, s'inscrit dans cette optique. Deux objectifs essentiels étaient poursuivis :

- valider les études relatives au recensement des besoins en normes au sein des Etats membres ;
- actualiser le programme communautaire de normalisation.

Les participants à la réunion ont examiné les résultats d'une étude relative aux besoins en normes dans la sous région menée par deux experts. Ces résultats qui ont d'abord été

validés au cours d'un atelier national, ont non seulement permis d'identifier les besoins réels en normes par domaine et par produits, mais surtout de relever le faible niveau d'implication des opérateurs économiques dans l'identification des besoins en normes.

Des principales recommandations formulées, on retiendra :

- l'implication effective des opérateurs économiques dans l'organisation des activités de normalisation ;
- la promotion de l'application des normes et la facilitation de leur acquisition par les opérateurs économiques.

■ 6ème Réunion des Organismes Nationaux de Normalisation

Les projets de normes communautaires adoptés

La 6ème réunion de coordination des Organismes Nationaux de Normalisation s'est tenue à Ouagadougou du 18 au 20 juillet 2005. Outre le suivi de la mise en œuvre des décisions des précédentes réunions, l'objectif principal de la rencontre était d'examiner des projets de normes régionales, issus de l'étude comparative des besoins en normes, validée au cours de la précédente réunion des experts tenue en juin 2005. Ainsi, le programme communautaire de normalisation a été actualisé et les Comités techniques répartis selon le tableau ci-après :

Comité	Intitulé	PAYS								
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	* BNBF
CT1	Produits alimentaires							X		
CT2	Banques, valeurs mobilières et autres services financiers									X
CT3	Bâtiment et Génie civil		X							
CT4	Industrie chimique et produits pétroliers	X								
CT5	Environnement							X		
CT6	Textiles					X				
CT7	Electricité et énergie renouvelable			X						
CT8	Produits de l'élevage, cuirs et peaux						X			
CT9	Management de la qualité						X			
CT10	Normes fondamentales								X	
CT11	Tourisme et hôtellerie				X					
CT12	Bois et produits ligneux								X	
CT13	Emballages					X				
CT14	Protection, sécurité et santé, responsabilité sociale			X						
CT15	Produits et équipements artisanaux	X								
CT16	Télécommunications		X							

* BNBF signifie Bureau de Normalisation Bancaire et Financière créé à l'initiative de la BCEAO. Le BNBF n'ayant pas été associé à l'étude sur le recensement des besoins normatifs, il a été, cependant, décidé de compléter le programme de normes régionales par les besoins de ce bureau.

La réunion a connu la participation des directeurs et cadres techniques des organismes nationaux de normalisation (ONN) des Etats membres à raison de deux (2) par pays et de deux (2) représentants de la BCEAO.